



PLAN LOCAL D'URBANISME DE TRIGNY

7.2 - Plan des servitudes d'utilité publique APPROBATION

Révision :
Projet arrêté le : 29/06/2017
Approuvé le : 17/12/2018

Pour la Présidente,
Le Vice-Président

Pierre GEORGIN

préfecture de la Marne



Service Urbanisme
Cellule Planification et Légimité
40 Bd Anatole France
51 000 Châlons-en-Champagne

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

LEGENDE

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25®

- | | | |
|--|----------------|---|
| | A4 | Conservations des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau |
| | AS1 | Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux |
| | EL7 | Circulation routière - Servitudes d'alignement (non matérialisé sur le plan - cf se reporter à la liste des servitudes) |
| | I3 | Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz. |
| | I4 ERDF | Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines |
| | PT 1 | Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques |
| | PT 2 | Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état |
| | T 1 | Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer |
| | T 7 | Relations aériennes - Servitudes aéronautiques
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national) |

